

BOULET

Tringles à rideaux depuis 1924



TENDANCE

ø20 & ø28 mm

BOULET

Tringles à rideaux depuis 1924

Spécialiste de l'univers de la décoration de la fenêtre depuis 1924 et connue pour la qualité et la diversité de ses produits, la Société BOULET, inventeur du rail 24x16, fabrique et distribue tringles à rideaux décoratives, rails techniques, rails cintrés, mécanismes de stores d'intérieur, parois japonaises, cimaises à tableaux, stores d'intérieur, accessoires de confection et de décoration.

La Société BOULET distribue ses collections exclusivement auprès d'une clientèle professionnelle (enseignes de magasins de décoration, installateurs, grossistes, détaillants) et propose une offre complète de plus de 4000 références à des prix compétitifs.

CONDITIONS DE VENTE

COMMANDES

Les commandes doivent être envoyées avec le numéro de référence de chaque article, aux adresses et numéros de fax suivants :

FRANCE - Fax : 01 39 19 19 20 - boulet.france@saboulet.fr

EXPORT - Fax : +33 1 39 19 19 30 - boulet.export@saboulet.fr

RIX

Les prix indiqués dans le catalogue sont des prix de vente public conseillés. En raison des fluctuations des marchés internationaux, les prix et les conditions de vente sont sujets à changement sans préavis.

RETOUR DE MARCHANDISE

Les marchandises retournées ne seront pas acceptées sans notre autorisation préalable.

RÉCLAMATIONS

Les marchandises doivent être vérifiées à la livraison. Les demandes de retour de marchandises consécutives à des erreurs d'expédition ou à des défauts de qualité doivent être transmises à la société BOULET **48 heures au plus tard** après la livraison des marchandises. Les réclamations pour avaries de transport doivent être remplies sur le bon de livraison du transporteur dès réception.

Conditions générales de ventes détaillées p 11.

TENDANCE

ø20 mm & ø28 mm

Cette gamme en aluminium se caractérise par son excellent rapport qualité prix.

Le choix des embouts proposés permet de répondre à tous styles d'intérieurs .

Les finitions en blanc et noir sont réalisées sur une base de peinture époxy. Les finitions Nickel mat, Carbone et Bronze sont obtenues par électrolyse.

Ces deux traitements de surface, en plus d'apporter un bel aspect décoratif à la gamme, offrent une forte résistance aux rayures.

Cette collection classique s'adapte parfaitement aux attentes du marché tant par son aspect décoratif que son prix attractif.

L'épaisseur des tubes de 0,8 mm garantit une meilleure rigidité de la tringle.

ø20 mm



Nickel mat



Blanc mat



Noir mat



Carbone



Noir mat



Carbone



Blanc mat



Nickel mat

ø28 mm



Nickel mat



Bronze



Carbone



Carbone



Nickel mat



Bronze

Tendance ø20 mm

Tubes Tendance ø20 mm

Tube Nickel mat



Long.	Référence	Prix Public
1M50	B33705	
2M00	B33706	
2M50	B33707	

Tube Blanc mat



Long.	Référence	Prix Public
1M50	B34396	
2M00	B34397	
2M50	B34398	

Tube Noir mat



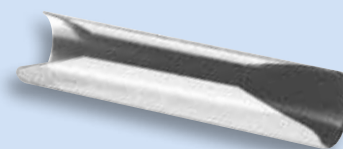
Long.	Référence	Prix Public
1M50	B34393	
2M00	B34394	
2M50	B34395	

Tube Carbone



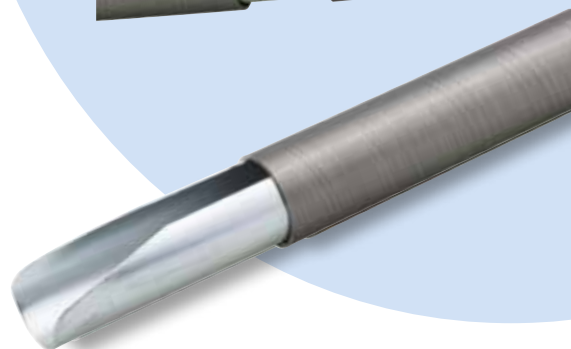
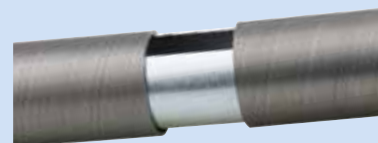
Long.	Référence	Prix Public
1M50	B35272	
2M00	B35273	
2M50	B35274	

Raccord de tube ø20 mm



Raccord de tube en acier zingué.
Longueur = 12 cm

Référence	Prix Public
B25700	



Embouts pour tube ø20 mm

Boule



	Qté	Référence	Prix Public
Boule - Noir mat	x2	B34909	
Boule - Blanc mat	x2	B34900	
Boule - Nickel mat	x2	B35411	
Boule - Carbone	x2	B35267	

Pommeau lisse



	Qté	Référence	Prix Public
Pommeau lisse - Noir mat	x2	B34905	
Pommeau lisse - Blanc mat	x2	B34896	
Pommeau lisse - Nickel mat	x2	B35408	
Pommeau lisse - Carbone	x2	B35264	

Capuchon



	Qté	Référence	Prix Public
Capuchon - Noir mat	x2	B34907	
Capuchon - Blanc mat	x2	B34898	
Capuchon - Nickel mat	x2	B34504	
Capuchon - Carbone	x2	B35265	

Embouts pour tube ø20 mm



Chapeau



	Qté	Référence	Prix Public
Chapeau - Noir mat	x2	B34908	
Chapeau - Blanc mat	x2	B34899	
Chapeau - Nickel mat	x2	B35410	
Chapeau - Carbone	x2	B35266	



Cylindre droit



	Qté	Référence	Prix Public
Cylindre droit - Bois brut	x1	B35202	



Cône



	Qté	Référence	Prix Public
Cône - bois brut	x1	B35203	

Supports pour tube ø20 mm



Support Lorgnon R=7,5/10 cm - Réglable



	Qté	Référence	Prix Public
Support Lorgnon R=7,5/10 cm (réglable) - Nickel mat	x1	B35387	
Support Lorgnon R=7,5/10 cm (réglable) - Carbone	x1	B35269	



Support Lorgnon R=10/15 cm - Réglable



	Qté	Référence	Prix Public
Support Lorgnon R=10/15 cm (réglable) - Nickel mat	x1	B35388	
Support Lorgnon R=10/15 cm (réglable) - Carbone	x1	B35270	



Support Berceau R=6 cm



	Qté	Référence	Prix Public
Support Berceau R=6 cm - Noir mat	x1	B34911	
Support Berceau R=6 cm - Blanc mat	x1	B34901	
Support Berceau R=6 cm - Nickel mat	x1	B34372	



Support Berceau ouvert R=10 cm



	Qté	Référence	Prix Public
Support Berceau ouvert R=10 cm - Noir mat	x1	B34912	
Support Berceau ouvert R=10 cm - Blanc mat	x1	B34902	
Support Berceau ouvert R=10 cm - Nickel mat	x1	B34373	

Supports pour tube ø20 mm



Support Entre-murs



	Qté	Référence	Prix Public
Support Entre-Murs - Noir mat	x2	B34910	
Support Entre-Murs - Blanc mat	x2	B34903	
Support Entre-Murs - Nickel mat	x2	B33699	
Support Entre-Murs - Carbone	x2	B35268	



Support berceau double ø20/20 mm



	Qté	Référence	Prix Public
Support berceau double ø20/20 mm - Noir mat	x1	B35644	
Support berceau double ø20/20 mm - Blanc mat	x1	B35643	
Support berceau double ø20/20 mm - Nickel mat	x1	B35645	
Support berceau double ø20/20 mm - Carbone	x1	B35646	



Support berceau double ø28/20 mm



	Qté	Référence	Prix Public
Support berceau double ø28/20 mm - Nickel mat	x1	B35647	
Support berceau double ø28/20 mm - Carbone	x1	B35648	

Accessoires



Anneaux avec insert plastique ø35x42 mm



	Qté	Référence	Prix Public
Anneaux avec insert plastique ø35x42 mm - Noir mat	x10	B34913	
Anneaux avec insert plastique ø35x42 mm - Blanc mat	x10	B34904	
Anneaux avec insert plastique ø35x42 mm - Nickel mat	x10	B35395	
Anneaux avec insert plastique ø35x42 mm - Carbone	x10	B35271	



Anneaux à pince

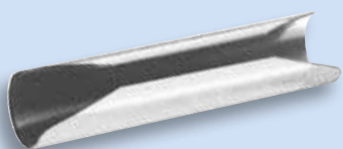
	Qté	Référence	Prix Public
Anneaux à pince ø32x40 mm - Crème	x10	B32605	
Anneaux à pince ø32x40 mm - Noir	x10	B32633	



Suspendeurs lyre

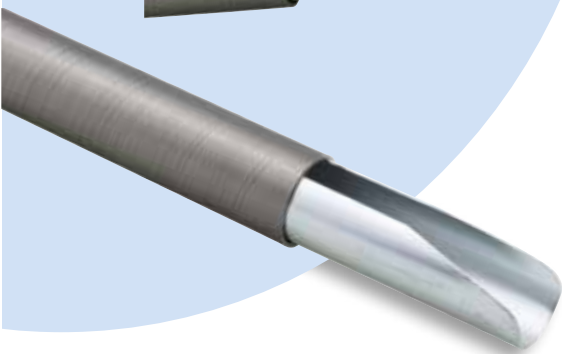
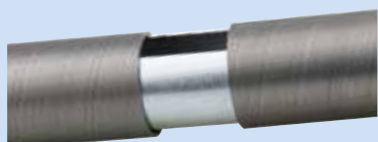
	Qté	Référence	Prix Public
Suspendeurs lyre - Acier laitoné	x20	B02577	
Suspendeurs lyre - Nickel mat	x20	B30341	
Suspendeurs lyre - Nickel noir	x20	B30197	

Raccord de tube ø28 mm



Raccord de tube en acier zingué.
Longueur = 12 cm

Référence	Prix Public
B26793	



Tendance ø28 mm

Tubes Tendance ø28 mm

Tube Nickel mat



Long.	Référence	Prix Public
1M50	B33735	
2M00	B33736	
2M50	B33737	

Tube Carbone



Long.	Référence	Prix Public
1M50	B35283	
2M00	B35284	
2M50	B35285	

Tube Bronze



Long.	Référence	Prix Public
1M50	B33741	
2M00	B33742	
2M50	B33743	

Embouts pour tube ø28 mm



Boule



	Qté	Référence	Prix Public
Boule - Bronze	x2	B35398	17,71 €
Boule - Nickel mat	x2	B35397	17,71 €
Boule - Carbone	x2	B35278	18,37 €



Pommeau lisse



	Qté	Référence	Prix Public
Pommeau lisse - Bronze	x2	B35400	18,02 €
Pommeau lisse - Nickel mat	x2	B35399	18,02 €
Pommeau lisse - Carbone	x2	B35275	18,66 €



Capuchon



	Qté	Référence	Prix Public
Capuchon - Nickel mat	x2	B34505	9,68 €
Capuchon - Carbone	x2	B35276	10,16 €

Tendance ø28 mm

Embouts pour tube ø28 mm



Chapeau



	Qté	Référence	Prix Public
Chapeau - Bronze	x2	B35396	
Chapeau - Nickel mat	x2	B35389	
Chapeau - Carbone	x2	B35277	



Cylindre droit



	Qté	Référence	Prix Public
Cylindre droit - Bois brut	x1	B35204	



Cône



	Qté	Référence	Prix Public
Cône - bois brut	x1	B35205	

Supports pour tube ø28 mm



Support Lorgnon R=7,5/10 cm - Réglable



	Qté	Référence	Prix Public
Support Lorgnon R=7,5/10 cm (réglable) - Bronze	x1	B35403	
Support Lorgnon R=7,5/10 cm (réglable) - Nickel mat	x1	B35390	
Support Lorgnon R=7,5/10 cm (réglable) - Carbone	x1	B35280	



Support Lorgnon R=10/15 cm - Réglable



	Qté	Référence	Prix Public
Support Lorgnon R=10/15 cm (réglable) - Bronze	x1	B35404	
Support Lorgnon R=10/15 cm (réglable) - Nickel mat	x1	B35391	
Support Lorgnon R=10/15 cm (réglable) - Carbone	x1	B35281	



Support Entre-murs



	Qté	Référence	Prix Public
Support Entre-Murs - Bronze	x1	B35407	
Support Entre-Murs - Nickel mat	x1	B33744	
Support Entre-Murs - Carbone	x1	B35279	

Supports pour tube ø28 mm



Support berceau double ø28/20 mm



	Qté	Référence	Prix Public
Support berceau double ø28/20 mm - Nickel mat	x1	B35647	
Support berceau double ø28/20 mm - Carbone	x1	B35648	

Accessoires



Anneaux creux avec insert plastique ø52x43 mm



	Qté	Référence	Prix Public
Anneaux creux avec insert plastique ø52x43 mm - Bronze	x10	B35405	
Anneaux creux avec insert plastique ø52x43 mm - Nickel mat	x10	B35392	
Anneaux creux avec insert plastique ø52x43 mm - Carbone	x10	B35282	



Anneaux à pince

	Qté	Référence	Prix Public
Anneaux à pince ø32x40 mm - Crème	x10	B32605	
Anneaux à pince ø32x40 mm - Noir	x10	B32633	



Suspendeurs lyre

	Qté	Référence	Prix Public
Suspendeurs lyre - Acier laitoné	x20	B02577	
Suspendeurs lyre - Nickel mat	x20	B30341	
Suspendeurs lyre - Nickel noir	x20	B30197	

A series of horizontal dotted lines for writing, spanning the width of the page.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Article 1 - APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE OPPOSABILITÉ DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions Générales de Vente "C.G.V." sont systématiquement adressées ou remises à chaque client pour lui permettre de passer commande. En conséquence le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client à ces C.G.V. à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus catalogues, émis par la société BOULET et qui n'ont qu'une valeur indicative.

Aucune condition contraire posée par le client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la société BOULET, quel que soit le moment ou elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que la société BOULET ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes C.G.V. ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Article 2 - PRISE DE COMMANDE

Les commandes ne sont définitives que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit.

La société BOULET n'est liée par les commandes prises par ses représentants ou employés que sous réserve d'une confirmation écrite et signée. L'acceptation pourra également résulter de l'expédition des produits.

Le bénéfice de la commande est personnel au client et ne peut être cédé sans l'accord de la société BOULET.

Article 3 - MODIFICATION DE LA COMMANDE

Toute modification ou résolution de commande demandée par le client ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit avant l'expédition des produits. Si la société BOULET n'accepte pas la modification ou la résolution, les acomptes versés ne seront pas restitués.

Article 4 - LIVRAISON - OBJET DE LA LIVRAISON

La société BOULET se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification qu'il juge utile à ses produits et, sans obligation de modifier les produits précédemment livrés ou en cours de commande. Il se réserve le droit de modifier sans avis préalable les modèles définis dans ses prospectus ou catalogues.

Article 5 - LIVRAISON - MODALITÉS

La livraison est effectuée soit par la remise directe du produit au client, soit délivrance à un expéditeur ou à un transporteur dans les locaux ou entrepôts de la société BOULET.

Article 6 - LIVRAISON - DÉLAIS

Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. La société BOULET est autorisée à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle. Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible, mais sont fonction des possibilités d'approvisionnement et de transport de la société BOULET. Les dépassements de délai de livraison ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts, à retenue, ni à annulation des commandes en cours. Toutefois, si trois mois après la date indicative de livraison, le produit n'a pas été livré pour toute autre cause qu'un cas de force majeure, la vente pourra, alors être résolue à la demande de l'une ou l'autre partie; l'Acquéreur pourra obtenir restitution de son acompte à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommages et intérêts sont considérés comme cas de force majeure déchargeant la société BOULET de son obligation de livrer - la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves, les accidents, l'impossibilité d'être approvisionné. La société BOULET tiendra le client au courant, en temps opportun, des cas et événements ci-dessus énumérés.

En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si le client est à jour de ses obligations envers la société BOULET, quelle qu'en soit la cause.

Article 7 - LIVRAISON - RISQUES

Les produits sont livrés emballés par la société BOULET mais ils voyagent aux risques et périls du destinataire auquel il appartient en cas d'avarie ou de manquant, de faire toutes constatations nécessaires et de confirmer ses réserves par acte extra-judiciaire ou par lettre recommandée avec accusé de réception auprès du transporteur dans les quarante huit heures qui suivent la réception des marchandises.

Article 8 - RÉCEPTION

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit livré au produit commandé ou au bordereau d'expédition doivent être formulées par écrit dans les huit jours de l'arrivée des produits.

Il appartiendra au client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra laisser à la société BOULET toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

Article 9 - RETOUR - MODALITÉS

Tout retour de produit doit faire l'objet d'un accord formel entre la société BOULET et le client. Tout produit retourné sans cet accord serait tenu à la disposition du client et ne donnerait pas lieu à l'établissement d'un avoir.

Les frais et les risques du retour sont toujours à la charge du client. En cas d'accord, les marchandises retournées ne seront créditées qu'après contrôle de leur état général. En cas de reconditionnement, une minoration de 30 % (trente pour cent) sera appliquée.

Article 10 - PRIX

Les produits sont fournis au prix en vigueur au moment de la passation de la commande.

Les prix s'entendent nets départ usine emballage compris. Les commandes dont le montant H.T. est supérieur à 290 € H.T. sont livrées FRANCO DE PORT et cela uniquement pour les livraisons en France Métropolitaine. Une quelconque négociation sur le prix unitaire d'un produit remet en cause l'application de cette clause "FRANCO DE PORT" qui devra alors faire l'objet d'un accord signé par la société BOULET. Un forfait de 20 € H.T. pour frais de transport sera appliqué à toute commande inférieure à 290 € H.T.. Pour toute commande inférieure à 100 € H.T. (non groupée avec d'autres commandes), un forfait de 10 € H.T. pour frais de gestion sera facturé en complément des 20 € H.T. pour frais de transport.

Article 11 - FACTURATION

La date de sortie d'entrepôt des produits est à la fois la date d'émission de la facture et le point de départ de la date d'exigibilité en cas de paiement à terme.

Article 12 - PAIEMENT - MODALITÉS

Les factures sont payables au comptant avec un escompte de 1 % (un pour cent), le règlement devant, dans ce cas, intervenir dans les huit jours à la date de facturation. Constitue paiement au sens du présent article, non pas la simple remise d'un chèque impliquant une obligation de payer, mais son règlement à l'échéance convenue.

Toute autre condition de paiement devra faire l'objet d'un accord préalable. Tout retour impayé entraînera la facturation des frais correspondants.

Article 13 - PAIEMENT - RETARD OU DÉFAUT

En cas de retard de paiement, la société BOULET pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à l'échéance prévue donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure préalable, au paiement d'intérêts de retard au taux de 12 % au jour de la facturation.

En cas de défaut de paiement, quarante huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble à la société BOULET qui pourra demander en référé restitution des produits, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. La résolution frappera non seulement la commande en cause, mais aussi toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échu ou non. De même, lorsque le paiement est échelonné, le non paiement d'une seule échéance entraînera exigibilité immédiate de la totalité de la dette sans mise en demeure. Dans tous les cas qui précèdent, les sommes qui seraient dues pour d'autres livraisons ou pour toute autre cause, deviendront immédiatement exigibles si la société BOULET n'opte pas pour la résolution des commandes correspondantes. En outre, conformément aux articles 441-6 et D. 441-5 du code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.

Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable de la société BOULET. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

Article 14 - TRANSFERT DES RISQUES

Le transfert des risques sur les produits a lieu dès l'expédition des entrepôts de la société BOULET.

Il en résulte notamment que les marchandises voyagent aux risques et périls du client.

Article 15 - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Le transfert de propriété de la chose vendue est subordonné au paiement du prix à l'échéance par le client.

Toutefois, les risques sont transférés dès la livraison.

Dans le cas où le paiement n'interviendrait pas dans les délais prévus par les parties, la société BOULET se réserve le droit de reprendre la chose livrée et si bon lui semble, de résoudre le contrat.

Article 16 - COMPÉTENCES - CONTESTATION

Seront seuls compétents en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation ou l'exécution de la commande, le Tribunal de Commerce de Pontoise.

Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs et quels que soient le mode et les modalités de paiement.

BOULET

Tringles à rideaux depuis 1924

1 Chemin Grace Hopper
F - 95000 Neuville-sur-Oise

Tél France : 01 39 19 62 72
Fax France : 01 39 19 19 20
boulet.france@saboulet.fr

Tél Export : + 33 1 39 19 62 72
Fax Export : + 33 1 39 19 19 30
boulet.export@saboulet.fr

www.saboulet.com